

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

### **Séance du 3 juillet 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

#### **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

#### **Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

**Signé le 3 Juillet 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**PEDD 008-1140/15/CC**

**■ Approbation de l'avenant n°6 au contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence et Canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol**  
**DEASV 15/13324/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La réserve du Vallon Dol constitue une sécurisation de l'alimentation de la ville de Marseille à partir du Verdon. Cet ouvrage a été réalisé par la Société du Canal de Provence, concessionnaire pour le compte de l'Etat à l'époque.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a confié à la Société des Eaux de Marseille (SEM) l'exploitation par voie d'affermage de son service public d'eau potable sur le territoire communautaire à l'exception des communes de Gémenos (partie villageoise) et Plan de Cuques, par contrat notifié le 9 décembre 2013, désigné ci-après par le Contrat , pour prendre effet le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ce Contrat impose la substitution, au plus tard le 31 décembre 2014, à la Société des Eaux de Marseille (SEM) d'une structure juridique dédiée, la « Société Eau de Marseille Métropole », désignée ci-après par le terme « SEMM », en qualité de délégataire du service public de l'eau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par ailleurs, la fourniture d'eau réciproque du Canal de Provence et du Canal de Marseille et l'utilisation de la réserve du Vallon Dol sont régies par le contrat du 3 décembre 1971 dit « Contrat Vallon dol » et ses 5 avenants entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) et la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Dans ce contexte, il est proposé de procéder au transfert du contrat susvisé de la SEM à la SEMM, la Société du Canal de Provence et MPM restants cocontractants.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat de fourniture réciproque Canal de Provence-canal de Marseille et de réalisation d'exploitation de la réserve du Vallon Dol et ses 5 avenants ;
- La délibération du 31 octobre 2013 (AGER 001-607/13/CC) approuvant le choix du délégataire du service de l'eau, le contrat de délégation, ses annexes.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

**Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- Sur la nécessité de procéder au transfert du contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence-Canal de Marseille et d'exploitation de la réserve du Vallon Dol, et ses 5 avenants de la Société des Eaux de Marseille à la Société Eau de Marseille Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°6 ci-annexé, au contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence, Canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol, conclu avec la Société des Eaux de Marseille et la Société Eau de Marseille Métropole.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Equipements communautaires  
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Propreté Environnement Développement  
durable

Albert LAPEYRE

Pour Enrôlement,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER